

Le chef du Département de la santé et de l'action sociale

Av. des Casernes 2 BAP 1014 Lausanne

Aux organismes et instances consultés (selon liste annexée)

Lausanne, le 6 février 2017

Mise en consultation d'un avant-projet d'exposé des motifs et projet de loi sur les Régions de Santé

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation d'un avant-projet d'exposé des motifs et projet de loi sur les Régions de Santé.Les textes mis en consultation tiennent compte des travaux des Assises de l'Aide et des Soins dans la Communauté organisées en mars 2016 par le DSAS, avec la participation des principaux acteurs du monde vaudois de la santé et du social.

Avec ces mesures, le DSAS entend se donner les moyens d'adapter structurellement le dispositif d'aide et de soins dans la communauté et de faire face, ainsi, aux effets du vieillissement de la population et de l'accroissement des maladies chroniques sur le système de soins.

Cet ensemble de dispositions complète le décret sur le développement de processus et d'outils favorisant la continuité et la coordination des soins, accepté en votation par le Grand Conseil le 7 décembre dernier.

Le projet propose en particulier les éléments suivants :

- réunir au sein de quatre établissements publics les « Régions de Santé » les dispositifs actuels d'aide et de soins à domicile ainsi que les prestations et responsabilités des réseaux de soins
- doter ces établissements d'une responsabilité envers l'entier de la population régionale qu'ils desservent
- attribuer à ces établissements une enveloppe budgétaire annuelle calculée en fonction de la population couverte et de l'atteinte des résultats escomptés
- conférer à ces établissements la compétence d'établir des conventions avec les partenaires régionaux et cantonaux leur permettant de remplir leur mission.

La documentation y relative, y compris le lien pour accéder au questionnaire de consultation est disponible sur le site du Département à l'adresse www.vd.ch/dsas.



Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir vos déterminations au plus tard le **vendredi 24 mars 2017** au moyen du questionnaire en ligne. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service de la santé publique, M. Patrick Beetschen, au 021 316 42 93 ou 079 622 19 25.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce projet important ainsi que de votre réponse dans le respect de l'échéance fixée.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le chef du département

Pierre-Yves Maillard

Annexe

Liste des organismes et instances consultés